

LA MEDIATION FAMILIALE AUTOUR DE LA PERSONNE VULNERABLE



Udaf
Meurthe-
et-Moselle

UNIS POUR LES FAMILLES

Pourquoi une médiation ?

Améliorer la communication au sein de l'entourage de la personne aidée vulnérable, prévenir les conséquences néfastes d'un conflit.

Quels sujets ?

Financement de l'EHPAD, maintien à domicile/entrée en établissement, ouverture ou gestion d'une mesure de protection, règlement successoral, ...

Est-ce payant ?

Le premier entretien d'information est gratuit. Les séances suivantes sont payantes, en fonction des ressources de chacun (selon un barème établi par la CNAF).

ci=fff

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Meurthe-et-Moselle

Où se renseigner



Un numéro unique
pour les territoires du
Grand Nancy-
Longwy-Briey

UDAF 54

08 09 54 10 10 

aidants54@udaf54.com